

Plan  
Climat  
Air  
Energie  
Territorial



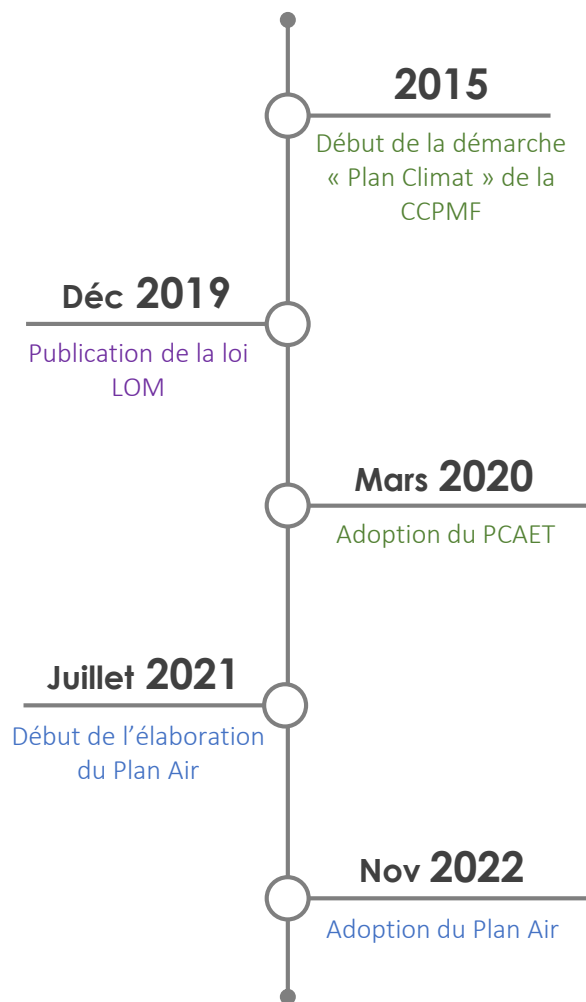
PLAINES & MONTS DE FRANCE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



PLAN AIR RENFORCÉ

10/11/2022

# 1. HISTORIQUE DU PROJET



La loi d'orientation des mobilités (LOM) a renforcé le volet « air » des PCAET en y introduisant un Plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques, nommé **Plan Air**.

**Tous les EPCI d'Ile-de-France de plus de 20 000 habitants et couverts en tout ou partie par un plan de protection de l'atmosphère (soit l'ensemble du territoire francilien) sont concernés.**

Ce plan d'action doit être adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022.



# 2. MÉTHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

## 1. CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES

Le bureau ayant réalisé l'EES du PCAET a été retenu  
Budget : 6 700€ TTC

## 2. ACTUALISATION DES DONNÉES

Prise de contact auprès d'AIRPARIF pour obtenir les dernières données du territoire en matière d'émissions de polluants atmosphérique  
Prise en compte de ses données par le BE

## 3. ANALYSE DE LA STRATÉGIE

Le plan doit fixer des objectifs quantitatifs biennaux de réduction des émissions, au moins aussi ambitieux que ceux du PREPA (Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques)  
Parallèle entre les tendances du territoire et les objectifs du PREPA

t/an	SO <sub>2</sub>	NO <sub>x</sub>	COVNM*	NH <sub>3</sub>	PM <sub>10</sub>	PM <sub>2.5</sub>
2005	51,7	557,1	359,50	81,6	162,2	95,5
2010	18,7	418,9	242,80	79,9	153,2	81,9
2012	6,4	384	214,00	78,4	145,1	73,6
2015	54,8	379,5	184,10	78,9	140,7	66,9
2018	39,6	348,4	169,50	78,4	136,3	62,3
2005-2018	-23%	-37%	-53%	-4%	-16%	-35%
Obj PREPA 2020	-55%	-50%	-43%	-4%		-27%
Obj PREPA 2025	-66%	-60%	-47%	-8%		-42%
Obj PREPA 2030	-77%	-69%	-52%	-13%		-57%



# 2. MÉTHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

## 4. EVALUATION DE L'IMPACT DU PLAN D' ACTIONS

Identification des actions ayant un impact sur les émissions de polluants atmosphériques

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES ORIENTATIONS**

ENJEUX	ORIENTATIONS
1 Transports et Mobilité	1.1 Proposer des nouvelles offres de transport en commun aux habitants pour leurs déplacements quotidiens
	1.2 Encourager les alternatives à la voiture individuelle
	1.3 Promouvoir les alternatives aux véhicules thermiques (GNV, électrique) et travailler au développement des réseaux de stations et de bornes de charge
	1.4 Encourager les initiatives innovantes de non mobilité
2 Déchets et consommation	2.1 Poursuivre la lutte contre les dépôts sauvages d'ordures en milieu naturel
	2.2 Réduire les déchets et optimiser le recyclage
	2.3 Lutter contre le gaspillage alimentaire
	2.4 Encourager la valorisation des biodéchets du territoire
3 Production d'Energies Renouvelables	3.1 Développer la production d'EnR en valorisant les ressources locales et en travaillant sur les nouveaux modes de financements (participatif citoyen, ...) à l'échelle du Département et de la Région
	3.2 Encourager les projets d'EnR tout en veillant à respecter un développement cohérent non concurrentiel
	3.3 Promouvoir le recours aux EnR dans la rénovation énergétique des logements et des bâtiments publics.
4 Agriculture et espaces naturels	4.1 Limiter l'artificialisation des sols et préserver les milieux naturels et agricoles
	4.2 Promouvoir la réintroduction des haies et des arbres dans les parcelles agricoles
	4.3 Assurer une bonne gestion des forêts, boisements et espaces publics et privés
	4.4 Mettre en valeur les espaces naturels par la promotion du tourisme vert
5 Bâtiments et aménagement	5.1 Encourager la rénovation énergétique du parc de logements existants et lutter contre la précarité énergétique
	5.2 Encourager la sobriété énergétique dans les bâtiments publics
	5.3 Aménager le territoire de manière à réduire l'exposition des populations et des biens aux risques climatiques
6 Santé	6.1 Offrir une offre de soin suffisante et adaptées aux besoins des habitants
	6.2 Intégrer les questions de santé environnementale au cœur des politiques d'aménagement
	6.3 Développer une culture commune de la santé environnementale
7 Communication et sensibilisation	7.1 Informer les habitants sur le PCAET et les actions mises en place
	7.2 Encourager la participation citoyenne et l'implication d'acteurs locaux pour une meilleure prise en compte du changement climatique



# 2. MÉTHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

## 4. EVALUATION DE L'IMPACT DU PLAN D' ACTIONS

Identification des actions ayant un impact sur les émissions de polluants atmosphériques

Calcul de la réduction d'émissions liée à chaque action (sur la base d'hypothèses de calcul et de données empiriques)

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES ORIENTATIONS**

ENJEUX	ORIENTATIONS
1 <b>Transports et Mobilité</b>	1.1 Proposer des nouvelles offres de transport en commun aux habitants pour leurs déplacements quotidiens
	1.2 Encourager les alternatives à la voiture individuelle
	1.3 Promouvoir les alternatives aux véhicules thermiques (GNV, électrique) et travailler au développement des réseaux de stations et de bornes de charge
	1.4 Encourager les initiatives innovantes de non mobilité
2 <b>Déchets et consommation</b>	2.1 Poursuivre la lutte contre les dépôts sauvages d'ordures en milieu naturel
	2.2 Réduire les déchets et optimiser le recyclage
	2.3 Lutter contre le gaspillage alimentaire
	2.4 Encourager la valorisation des biodéchets du territoire
3 <b>Production d'Energies Renouvelables</b>	3.1 Développer la production d'EnR en valorisant les ressources locales et en travaillant sur les nouveaux modes de financements (participatif citoyen, ...) à l'échelle du Département et de la Région
	3.2 Encourager les projets d'EnR tout en veillant à respecter un développement cohérent non concurrentiel
	3.3 Promouvoir le recours aux EnR dans la rénovation énergétique des logements et des bâtiments publics.
4 <b>Agriculture et espaces naturels</b>	4.1 Limiter l'artificialisation des sols et préserver les milieux naturels et agricoles
	4.2 Promouvoir la réintroduction des haies et des arbres dans les parcelles agricoles
	4.3 Assurer une bonne gestion des forêts, boisements et espaces publics et privés
	4.4 Mettre en valeur les espaces naturels par la promotion du tourisme vert
5 <b>Bâtiments et aménagement</b>	5.1 Encourager la rénovation énergétique du parc de logements existants et lutter contre la précarité énergétique
	5.2 Encourager la sobriété énergétique dans les bâtiments publics
	5.3 Aménager le territoire de manière à réduire l'exposition des populations et des biens aux risques climatiques
6 <b>Santé</b>	6.1 Offrir une offre de soin suffisante et adaptées aux besoins des habitants
	6.2 Intégrer les questions de santé environnementale au cœur des politiques d'aménagement
	6.3 Développer une culture commune de la santé environnementale
7 <b>Communication et sensibilisation</b>	7.1 Informer les habitants sur le PCAET et les actions mises en place
	7.2 Encourager la participation citoyenne et l'implication d'acteurs locaux pour une meilleure prise en compte du changement climatique



# 2. MÉTHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

## 4. EVALUATION DE L'IMPACT DU PLAN D' ACTIONS

Identification des actions ayant un impact sur les émissions de polluants atmosphériques

Calcul de la réduction d'émissions liée à chaque action (sur la base d'hypothèses de calcul et de données empiriques)

Synthèse des impacts

	NOx	COVNM	NH3	PM10	PM2.5	
<b>Impact estimé du plan d'actions</b>	-82	-15	-3	-8,3	-7,3	t/an
<b>Réduction tendancielle sur autres secteurs non évalués (industrie, chantiers...)</b>	-27	-10	-1	-1	-3	t/an
<b>Emissions 2025 estimées</b>	239	144	74	127	52	t/an
<b>Objectif 2025 CCPMF</b>	220	155	75	126	55	t/an
<b>Ecart</b>	19	-11	-1	1	-3	t/an
<b>Réduction en % par rapport à 2005</b>	-58%	-60%	-9%	-22%	-46%	
<b>Objectif 2025 PREPA</b>	-60%	-47%	-8%		-42%	

## CONCLUSION

Des objectifs atteints pour tous les polluants sauf les Nox

Des actions ambitieuses dans le domaine de la mobilité, du résidentiel et de l'agriculture, qui devront monter en puissance dans les prochaines années.



# 2. MÉTHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

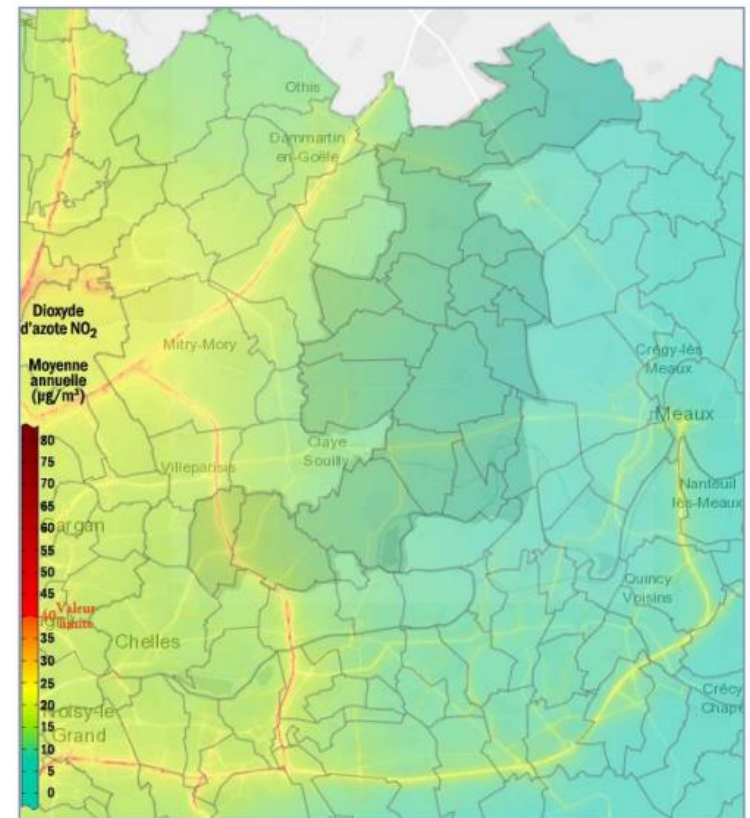
## 5. NOTE D'OPPORTUNITÉ ZFE

Méthodologie utilisée inspirée par le guide de la DREAL de la Région Hauts-de-France « Eléments de réflexion sur la création d'une zone à faibles émissions –mobilité (ZFE-m) » (Février 2021).

Ce document propose une série de question permettant de réaliser une analyse de la pertinence de la création d'une ZFE-m sur leur territoire.

### CONCLUSION

Selon les données et cartographies AIRPARIF, les zones de dépassement de seuils réglementaires sur le territoire se trouvent concentrées autour d'un axe routier : la Francilienne. Cet axe routier ne relève pas de l'autorité de l'EPCI et de ses communes. Les autres axes routiers locaux ou centre-ville n'apparaissent pas sur ces bilans cartographiques de concentration de polluants comme des zones assez denses et émettrices pour justifier la mise en place d'une ZFE.



*Concentration de dioxyde d'azote sur le territoire en 2019, Airparif*



# 3. CONCLUSION

## RÉSULTATS

Le Plan Air n'entraîne aucune modification du plan d'actions du PCAET  
Les objectifs stratégiques sont également inchangés

Le Plan Air a permis d'évaluer l'impact des actions du PCAET et de justifier de la qualité de celles-ci  
→ Il s'assure ainsi de l'atteinte des objectifs stratégiques en matière de qualité de l'air

## ÉTAPES DE VALIDATION

- Réunion de restitution (Juillet 2022)
- Saisine de l'Etat (Août 2022)
- Réception de l'avis favorable de l'Etat (Septembre 2022)
- Adoption du Plan Air en conseil communautaire (Novembre 2022)

